



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service des forêts et de la nature
Route du Mont Carmel 5, Case postale, 1762 Givisiez

Service des forêts et de la nature SFN
Amt für Wald und Natur WNA

Route du Mont Carmel 5, Case postale,
1762 Givisiez

T +41 26 305 23 43
www.fr.ch/sfn

Aux entreprises actives
dans les espaces verts
de la commune de Marly

Réf: DS/PhW
T SFN: +41 26 305 23 43
Courriel: sfn@fr.ch

Givisiez, le 14 novembre 2024

Capricorne asiatique à Marly – Dispositions obligatoires pour les déchets verts et les plantations valables pour quatre ans ou jusqu'à nouvel ordre

Mesdames, Messieurs,

Le Service des forêts et de la nature (SFN), autorité compétente en matière de prévention et de lutte contre le capricorne asiatique, a annoncé via un communiqué de presse le 25 octobre 2024, qu'un capricorne asiatique (*Anoplophora glabripennis*) a été découvert le 21 octobre 2024 à la route de Bourguillon à Marly. Cet insecte exotique est qualifié d'organisme particulièrement dangereux et par conséquent soumis à l'obligation d'annonce et de lutte. Il s'attaque aux arbres feuillus sains et peut les faire mourir en quelques années. Les arbres atteints en milieu urbain peuvent devenir une menace pour la sécurité des passants. Des mesures doivent être prises conformément aux directives du Service phytosanitaire fédéral. Sur la base du résultat des analyses génétiques de l'Institut fédéral de recherche (WSL) et des contrôles effectués par les guides de chiens renifleurs mandatés par le SFN, l'Office fédéral de l'environnement nous impose une démarche stricte.

Le traitement des déchets végétaux issus de la commune de Marly est soumis dès à présent aux contraintes suivantes : aucun matériel végétal ne doit sortir de la zone, même broyé, sans passeport phytosanitaire fédéral.

Un lieu de traitement des déchets végétaux a été mis en place à l'intersection de la route du Château d'Eau et la route de la Granette à Marly. Ce lieu est réservé aux professionnels pour l'évacuation des déchets végétaux.

<https://maps.app.goo.gl/WeXTMDwiuthq2cqF6>



- Merci de respecter la signalétique mise en place à cet endroit
- Heures d'ouvertures : Lundi – Mardi – Mercredi – Jeudi de 7h30 à 16h30, Vendredi de 7h30 à 12h00
- Il est important de séparer les branches du compost (feuilles, gazon, taille de thuyas, etc.)
- Mettre le compost directement dans la benne dévolue
- Ne pas y amener de souches ni de racines et suivre la filiale standard pour ces déchets-là
- Hauteur limitée à 4,30 mètres sur la place

Dans la zone **centrale** (en rouge) du plan en annexe, rien ne doit être évacué. Les déchets végétaux peuvent être laissés à l'entrée des propriétés et la Commune organisera l'évacuation de ceux-ci le jour du ramassage des déchets verts selon le calendrier de collecte. Pour de grandes quantités, le service Eau, Edilité et Espaces verts de la commune de Marly (technique@marly.ch – 026 435 50 30) peut être contacté pour planifier la mise en place d'une benne.

Dans la zone centrale (en rouge) et la zone focale (en orange) du plan en annexe, **toute plantation de végétaux spécifiés est interdite**. La liste actuelle des végétaux spécifiés est publiée sur la page dédiée au capricorne à Marly [Cas de capricorne asiatique à Marly \(2024\)](#) sur le site du SFN.

En vous priant de prendre note de ce qui précède et en comptant sur votre collaboration pour lutter le plus efficacement possible contre cet insecte, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos cordiales salutations.



Dominique Schaller
Chef de service

Annexes (ci-après)

—

Plan de la zone centrale (en rouge) et de la zone focale (en orange)
Information concernant le capricorne asiatique

Copie

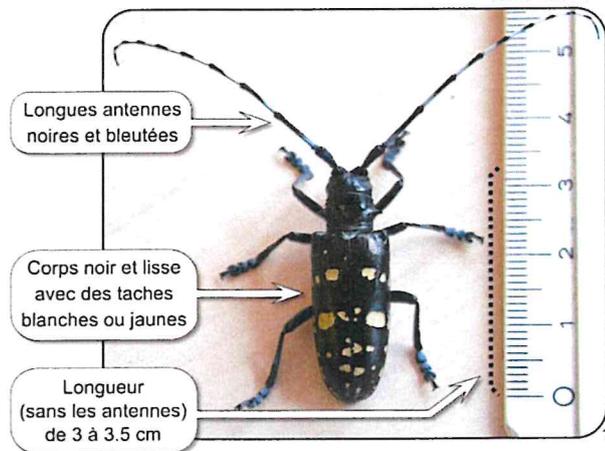
—

Commune de Marly
Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts
1^{er} arrondissement forestier (MM. F. Schneider, chef d'arrondissement forestier, Y. Gendre, G. Tortorella, B. Zamofing, forestiers de triages)
2^e arrondissement forestier (MM. C. Aeschlimann, chef d'arrondissement forestier, M. Ackermann, forestier de triage)

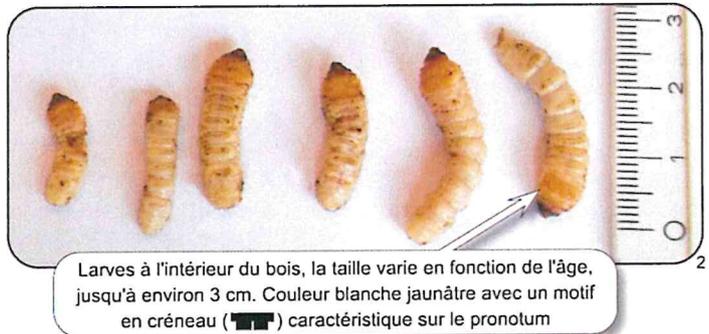
Reconnaître le capricorne asiatique



Insecte adulte

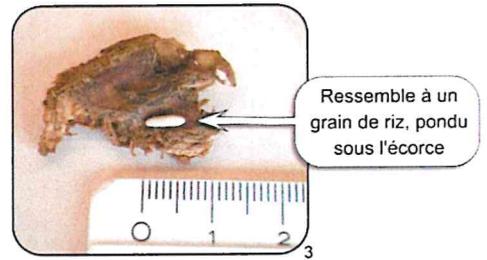


Larves



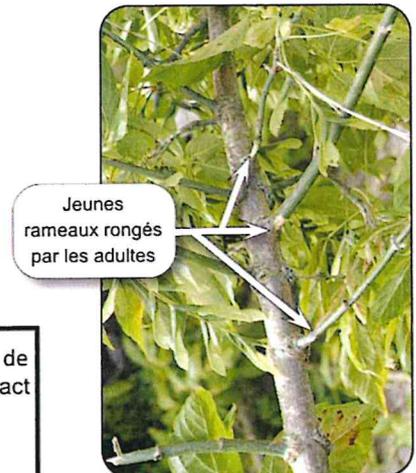
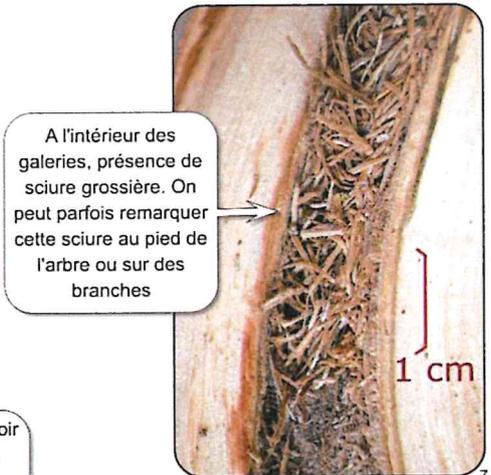
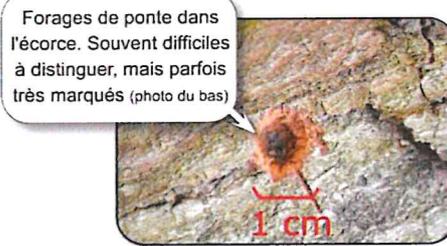
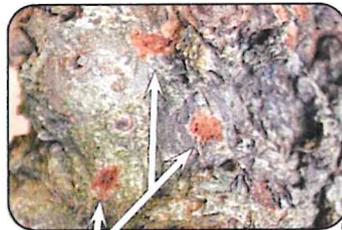
Oeuf

Taille réelle



Traces sur les arbres

Hôtes principaux : érables, marronniers, saules, peupliers, bouleaux, autres feuillus

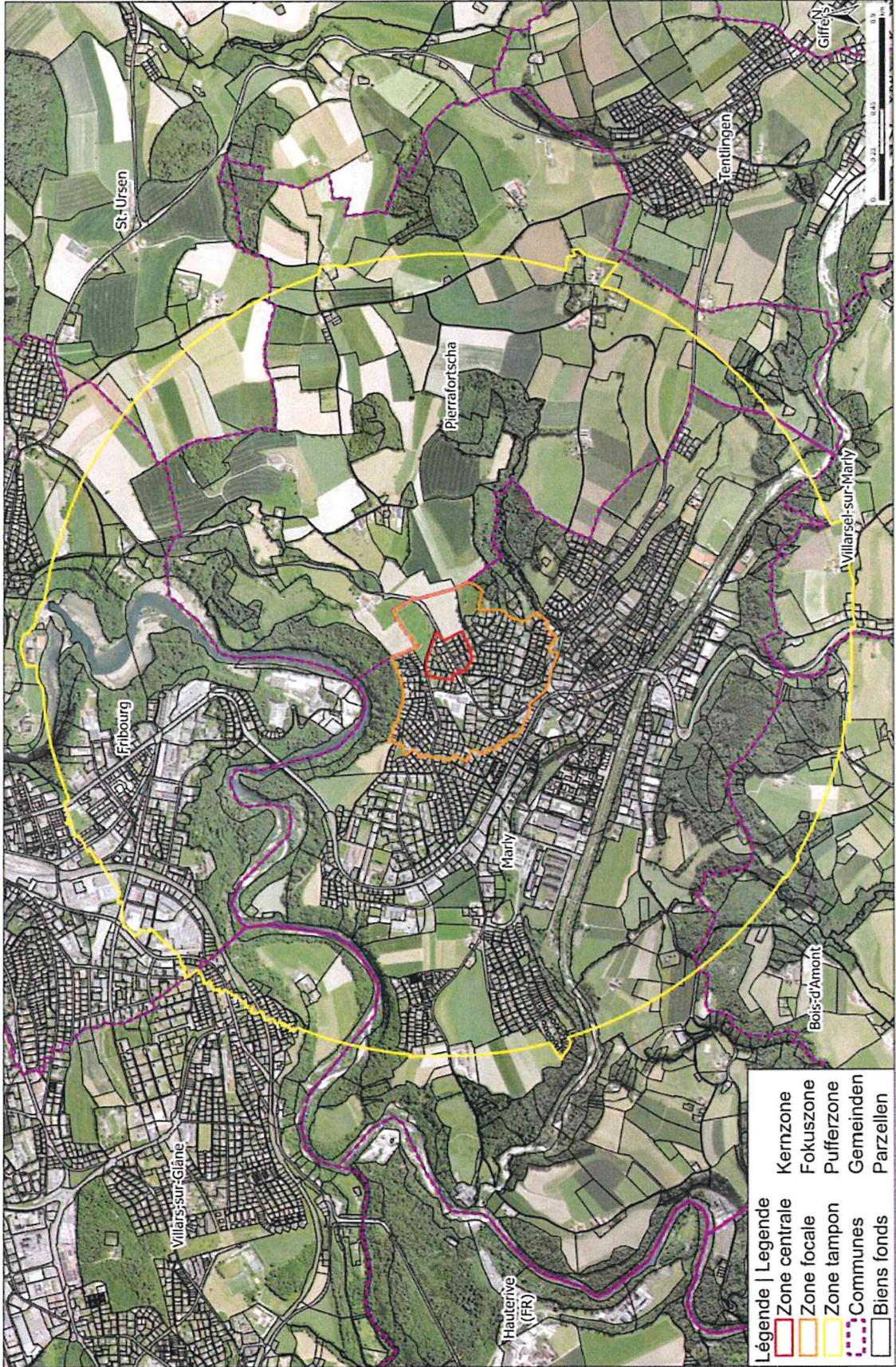


En cas d'observation suspecte, merci d'informer immédiatement le Service des forêts et de la nature en joignant si possible une ou plusieurs photos et des indications sur le lieu exact invasive@fr.ch

SFN
WNA

Capricorne asiatique
Délimitation des zones 2024

Asiatique Laubholzbockkäfer
Abgegrenzte Gebiete 2024



Sources: Office fédéral de topographie, Etica Fribourg
Quellen: Bundesamt für Landestopografie und Stadt Freiburg

ÉTAT DE FRIBOURG
STAAT FRIEBURG

Exporté le 11/11/2024 Auteur: Myriam F.